L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

MARDI MATIN, 27 AOUT.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

II.

COMMENT UNE BELLE GRECQUE TRAHIT PAR AMOUR UN SECRET D'ÉTAT.

Bientôt on aperçut, à l'extrémité de la grande allée, et arrivant ensemble, un prêtre, quelques marchands et les serviteurs de l'ambassade.

La violente agitation à laquelle ils paraissaient en proie contrastait étrangement avec le calme apparent de Jeannice, qui les suivait à distance. Leurs vêtements étaient en lambeaux, et ils avaient le visage et les mains ensanglantés.

Orio et Cyani reconnurent avec étonnement en la personne du prêtre, que les serviteurs soutenaient pour l'aider dans sa marche, le moine Benedetti, attaché à la flotte vénitienne en qualité d'aumônier.

Cyani s'empressa de faire asseoir le saint homme pour lui laisser le temps de se remettre de son émotion, et s'adressant à son majordome, qui figurait au nombre des plaignants :

— Çà, maître Pietro, demanda-t-il sévèrement, me direz-vous d'où vous venez et qui vous a mis dans ce déplorable état ?

— Monseigneur, répondit le majordome, nous avons été victimes d'un affreux guet-apens, et je vais, avec votre permission, vous détailler comment les choses se sont passées.

— Hâte-toi, dit Orio.

— Voici la pure vérité. Il y a huit jours, quand il a été question des courses qui ont eu lieu aujourd'hui, Azan nous dit qu'un musulman nommé Ismaïl, perchant du côté des Blaquernes, possédait un jeune cheval de pure race arabe qui, s'il était monté par son maître, remporterait le prix à coup sûr.

Affriandés par cet espoir, nous avons versé nos économies en une seule bourse, et, nous fiant à la parole d'Ismaïl, nous avons acquis ce cheval.

— Mais, interrompit impatiemment Orio, je ne vois nul rapport entre ton histoire et le fait en question.

— J'y arrive insensiblement, monseigneur, répondit Pietro. Ismaïl, qui devait monter notre cheval arabe, s'est présenté, selon nos conventions, pour disputer le prix ; mais après avoir fourni le quart environ de sa course, l'animal s'est arrêté court ; je veux parler du cheval. Ismaïl eut beau se démener comme un possédé et crier : Allah ! Allah ! Allah Mohamed resoul (Dieu seul est Dieu et Mahomet est son prophète), le cheval ne voulut pas démarrer. — Alors tous les yeux se tournèrent vers nous, et la foule battant des mains se mit à crier à son tour : Place ! place au cheval de Troie !

Voulant échapper aux huées de la populace, nous sortîmes en toute hâte de l'hippodrome en entraînant avec nous Ismaïl. Comme il prétendait ne pas rompre le marché sans l'assentiment de ses associés, il nous conduisit au bazar des Lombards, où nous devions les rencontrer.

Ils y étaient, en effet, marchandant des étoffes à l'homme que vous voyez là.

Alors Capra le Lombard, ayant salué trois fois, s'essuya le visage et dit :

— Les compagnons du musulman avaient choisi dans ma boutique bonne quantité de pièces de drap d'or, et nous étions d'accord sur le prix lorsque les serviteurs de monseigneur arrivèrent. Dès que mes acheteurs les aperçurent ils s'enfuirent à toutes jambes dans la direction de la porte des Pêcheurs en emportant avec eux mes pauvres marchandises. Je voulus me mettre à leur poursuite, mais pendant ce temps les curieux, qui s'étaient assemblés devant ma boutique, s'avisèrent de me dévaliser de fond en comble ; et me voilà, sur mes vieux jours, aussi pauvre que feu maître Job, si je n'obtiens réparation.

— Mais vous, mon père, interrompit Cyani, comment vous trouvez-vous mêlé à toute cette affaire ?

— Hélas ! mon fils, répondit le vieillard, je me promenais tranquillement sur le bord du golfe, loin de la foule qui arrivait au combat naval, lorsque je vis une rixe s'engager entre vos serviteurs et des musulmans. Je voulus m'interposer et leur faire entendre des paroles de paix et de conciliation. Je vis un infidèle de haute taille frapper un tout jeune homme qui pouvait à peine se défendre : N'avez-vous pas honte, lui dis-je, de maltraiter cet enfant, vous qui êtes fort comme Hercule ?

Je n'avais pas achevé, qu'un de ces karégites dont vous connaissez le fanatisme, se rue sur moi en s'écriant : Honte plutôt à toi, faux prêtre, qui ne rougis pas d'invoquer les divinités païennes. Il m'a frappé au visage et il a déchiré mes vêtements.

— Et vous avez souffert, s'écria Cyani pâle de colère, qu'on outrageât, vous, prêtres, ce vénérable moine ?

— Ces pauvres enfants, s'empressa de dire Benedetti, ne pouvaient guère me venir en aide, car ils étaient chargés par des adversaires beaucoup trop nombreux.

— Ainsi, dit Orio, c'est entre vous et les musulmans que cette rixe a eu lieu, et il est bien entendu que les Grecs n'y ont pris aucune part, n'est-ce pas ?

— C'est-à-dire, monseigneur, se hâta de reprendre Pietro, que tous ces coquins-là portaient le costume musulman, mais je ne serais pas étonné qu'ils ne fussent pas plus musulmans que vous et moi.

Une lueur sinistre s'échappa de l'œil vert de Joannice, mais cette lueur s'éteignit rapide comme l'éclair.

— Qui peut t'autoriser à faire une si étrange supposition ? demanda vivement Orio, tout étourdi de cette révélation soudaine.

— Pendant la lutte, continua Pietro, plusieurs turbans se sont détachés, et à notre grande surprise nous avons vu que nos adversaires, au lieu d'avoir l'unique mèche de cheveux que leur religion leur ordonne de laisser croître sur le sommet de la tête, portaient tous les cheveux à la mode des Grecs.

— De sorte qu'à votre avis, interrompit Cyani, ces musulmans seraient des Grecs ?

— Oui, monseigneur, répondirent-ils d'une seule voix.

— Que faisaient donc nos marins, s'écria Orio, tandis qu'on insultait des Vénitiens sous leurs yeux ?

— Ils vous le diront eux-mêmes, monseigneur, dit Azan, car en voici plusieurs qui viennent à grands pas vers vous sans se faire annoncer.

Tous les yeux se tournèrent vers eux.

— Ah ! ah ! fit Orio du plus loin qu'il les vit, vous arrivez à propos mes oursins.

— J'en doute, monseigneur, dit l'un d'eux ; on n'arrive jamais à propos quand on est messager de mauvaises nouvelles.

— Mes gens ont été outragés devant vous, nous le savons.

— Oui, monseigneur, continua le marin, pendant que le feu prenait à l'une de nos galères.

— Le feu à vos galères ! répétèrent les deux ambassadeurs.

— Des boules mal dirigées, continua le marin, ou trop bien dirigées peut-être par les Grecs, sont tombées au milieu de notre flottille et ont failli la détruire. Mais rassurez-vous, tant qu'a duré le danger, nul de nous n'a quitté son bord, et à nous ne sommes venus que lorsque tout a été sauvé.

— Dieu soit loué, s'écria Joannice, en se signant dévotement.

— Mon père, et vous, enfans, interrompit Cyani, s'il y a, comme vous le supposez, trahison de la part des Grecs, nous saurons aviser aux moyens d'obtenir une prompte justice. Allez....

Tous s'inclinèrent et sortirent précédés du Dalmate, qui les conduisit d'un pas rapide jusqu'à la porte du palais. Quand ils en eurent franchi le seuil : Nos nobles seigneurs, Cyani et Orio nous ont promis bonne et prompte justice, dit-il, comptez sur eux et dormez en paix.

Mais à peine eut-il fermé la porte, qu'il poussa un ricanement que l'écho du portique répéta sinistre et lugubre comme le cri de l'oiseau de nuit.

Les événements qui venaient de s'accomplir, quoiqu'ils ne fussent en apparence que d'un intérêt fort secondaire, ne laissèrent pas que de jeter de graves préoccupations dans l'esprit des ambassadeurs ; chacun d'eux se demandait à part lui comment il pourrait, sans s'écarter des instructions formelles de la république de Venise, obtenir réparation de l'empereur une éclatante réparation.

Après quelques minutes de méditation pénible, Orio se leva et rompit le premier le silence.

— Ami, dit-il, tes voûtes de verdure me pèsent lourdement sur le front et gênent ma pensée, le parfum de tes fleurs et cette solitude profonde me prédisposent à la rêverie, et je n'aime à rêver que quand je dors.

Cyani se leva à son tour.

— Prends mon bras, Orio, lui dit-il, et partons.

— De grand cœur, car il me faut, à moi, l'air et l'espace ; le vent frais de la mer et le bruit de la vague qui roule le galet sur la grève.

Nos deux amis sortirent par les jardins et se dirigèrent en silence vers le Bosphore. Dès que Cyani fut arrivé sur la plage, il s'arrêta brusquement, et regardant Orio en face.

— D'après ce que tu viens d'entendre, comprends-tu la nécessité de nous tenir prudemment sur nos gardes ?

— Par saint Théodose ! j'allais te faire exactement la même recommandation.

— Comprends-tu qu'on puisse t'empoisonner dans une nuit d'orgie, ou t'égorger au coin de quelque carrefour quand tu t'en vas à travers les rues obscures, suivant les vieilles messagères d'amour qui t'apportent des billets galants ?

— Cyani, ton ami va te donner ce soir un témoignage éclatant de son dévouement et de sa profonde amitié pour toi. Orio te fait à la face du ciel le serment de ne plus boire et de ne plus aimer... que le jour.

— Et tu tiendras ta promesse ?

— Je le jure !

— Merci, dit Cyani en serrant affectueusement la main de son ami, et se prenant par le bras, ils continuèrent leur promenade un moment interrompue.

Tandis qu'ils foulaient aux pieds les humbles coquillages qui étincelaient au bord de la mer et que la lune fait scintiller de mille feux comme les plus riches pierreries d'un écrin, un Nubien, vêtu d'une courte tunique de laine blanche, sortit d'un bouquet de lentisques derrière lequel il était en observation depuis quelque temps.

S'arrêtant un instant indécis devant les deux jeunes gens, il les examina attentivement l'un et l'autre ; puis tirant des plis de sa ceinture de soie rouge un billet mystérieusement plié, il alla le présenter à Cyani.

— De quelle part ? demanda Valeriano ou plutôt Cyani.

— Seigneur, dit le Nubien, il vous est adressé par une jeune et noble fille dont vous lirez le nom au bas de ce billet.

— Une lettre de femme, à moi ? répliqua en souriant Cyani ; esclave, tu te trompes.

Et désignant Orio du doigt :

C'est vers ce jeune seigneur, sans aucun doute, qu'on t'envoie.

Orio prit vivement le billet des mains de son ami et l'ouvrit sans façon, tant il était convaincu que le message ne pouvait être qu'à son adresse. Il y lut ces mots : " Laissez-vous conduire sans crainte par l'esclave nubien qui vous remettra ce pli." Et plus bas : " Zoé."

Orio pressait avec transport le billet sur ses lèvres, lorsque le Nubien, s'adressant à Cyani :

— Seigneur, dit-il, d'après les instructions qui m'ont été données, je vois bien que c'est vous et non ce patricien que ma maîtresse a envoyé quérir.

Cyani fit un signe de tête négatif.

— Mon esclave, interrompit Orio en glissant une pièce d'or dans la main du Nubien, la jeune maîtresse, que tu proclames noble et belle, et qui signe Zoé, ne saurait être pas, ceci entre nous, la séduisante fille du grand logothète ?

— Vous l'avez nommée, seigneur, répondit le Nubien en jetant autour de lui des regards inquiets et mystérieux, comme s'il eût craint que cet aveu ne tombât dans quelque oreille indiscrète.

— S'il en est ainsi, mon beau messager d'amour, dit Orio, ce n'est pas à mon ami, mais bien à moi que cette invitation s'adresse. Depuis longtemps, j'aime en secret cette belle Grecque. Rien n'échappe à l'œil pénétrant d'une femme. Zoé, je le vois, a deviné le secret de mon cœur, et elle daigne enfin m'accorder un entretien de laquelle dépend, elle le sait, le bonheur de toute ma vie.

Orio, dit doucement Cyani, souviens-toi que j'ai ta parole que le soleil est couché.

—Dieu me garde de jamais y manquer ! Je t'ai promis de ne plus nouer de nouvelles intrigues, c'est vrai, mais la simple courtoisie n'exige-t-elle pas que je dénoue celles qui sont commencées ?

—Orio, reprit Cyani, puisque tu ne veux pas observer de bonne foi ton serment, je saurai t'y contraindre ; et se tournant vers l'esclave :

—Quel est celui de nous deux que ta maîtresse attend ?

—Vous, seigneur, répondit le Nubien.

—En ce cas, marche devant. Je te suis.

—Gare, dit Orio, en saisissant le bras de son ami, je frémis à l'idée qu'en allant à ce rendez-vous on peut tomber dans quelque embuscade. Souffre que je t'accompagne. Et puis, ajouta-t-il en souriant, si par hasard la lettre n'est pas pour toi, je parais au premier signal.

—Soit, dit Cyani, partons ensemble.

Et tous trois se mirent en marche.

—Après bien des détours, ils pénétrèrent dans un petit bois au milieu duquel fleurissait un jardin délicieux de verdure et d'ombrage. Le Nubien qui les précédait les introduisit dans une grotte faite en cailloutage et de coquilles. Une naïade de marbre blanc, la main appuyée sur son urne de bronze et le front couronné de nénuphars et de glaïeuls, décorait le fond de ce frais réduit. Sur un monticule en forme de labyrinthe et attenant à la grotte s'élevait un kiosque rouge dont les persiennes vertes étaient envahies par la clématite et le chèvre-feuille.

Le Nubien revint bientôt à l'entrée de la grotte, et tirant Cyani par l'un des bouts de son manteau, il le conduisit au pied d'un petit escalier de marbre et lui désigna de la main une porte entr'ouverte.

Cyani monta lentement les degrés du kiosque et pénétra dans l'intérieur. Une grande lampe d'argent y brûlait. Mais le Vénitien fut moins ébloui des gerbes de feu qui s'en échappaient, que de l'éblouissante beauté de la jeune Grecque qu'il vit venir à sa rencontre.

Elle portait une longue tunique de lin serrée à la taille par une ceinture de soie lamée, un dolman à manches étroites et broché d'argent, de grands caleçons de gaze rayée et des pantoufles de maroquin rouge ornées d'arabesques rehaussées d'or. Elle avait, suivant la mode antique adoptée par Aspasie et Bérénice, une couronne de cheveux bouclés qui lui ceignait le front, et, coquettement posé sur la tête, un petit bonnet de velours cramoisi tout parsemé de pierreries qui soutenait un voile brodé, dont les longs plis entremêlés de tresses de cheveux descendaient jusqu'à terre.

Cyani avait rencontré bien des fois Zoé dans les jardins ou dans les vastes allées du palais Blaquernal, mais jamais il n'avait été frappé comme en ce moment de sa merveilleuse beauté.

La jeune Grecque prit le Vénitien par la main et le conduisit vers un sofa garni de coussins qui occupait le fond du kiosque, puis, s'approchant de la lampe, elle en éteignit la flamme.

Le pavillon ne fut plus alors éclairé que par les rayons de la lune qui perçaient à travers le feuillage et les lames de la jalousie.

—Merci à vous, Cyani, de n'avoir pas hésité à suivre mon esclave, dit Zoé en se laissant glisser sur les coussins du divan aux côtés du jeune homme.

—Vous m'avez appelé, je suis venu, répondit le jeune homme.

—J'ai à vous dire de si étranges et de si terribles choses ! Rien que d'y songer, j'en suis effrayée moi-même et je sens le courage me manquer.

—Parlez sans crainte, c'est un ami qui vous écoute.

—Eh bien ! ami, puisque vous me permettez de vous donner ce nom, promettez-moi, quoi que vous entendiez, de ne pas me juger trop sévèrement. J'ai déjà moi-même éteint cette lampe afin que vous ne voyez pas la rougeur de la honte me monter au visage.

—Je ne vous comprends pas, Zoé, répondit Cyani en pressant doucement entre ses deux mains la main de la jeune fille.

—Cyani, dit-elle, tout émue de cette tiède étreinte, vous avez un noble cœur, et, dans le fond de mon âme, je reproche à Dieu de ne pas vous avoir fait mon frère ; j'aurais au moins le droit de vous aimer.

—Joé, je n'ai encore rien pénétré du secret que vous voulez me confier.... mais si vous avez quelque insulte à venger, appuyez-vous sans hésiter sur mon bras comme sur le bras d'un frère, il ne vous fera pas défaut.

Zoé effleura de ses lèvres frémissantes l'une des mains de Cyani entre lesquelles la sienne était captive.

—Merci, ami, du généreux élan de ton cœur, dit elle ; mais c'est moi qui viens, au contraire, à toi pour te protéger et te sauver.

—Me sauver ! répéta le Vénitien.

—Sous prétexte de réjouissance publique, on a déjà tenté d'incendier vos vaisseaux et l'on a cerné votre flotte. Or, cette nuit, quand s'éteindront les derniers feux de la fête, vous serez, vous et les vôtres, arrêtés comme prisonniers et jetés dans les souterrains du palais de Blaquernal.

—Il est impossible, s'écria Cyani, qu'on ose violer ainsi le droit des gens !

—Cachée derrière une des charmilles du jardin impérial, j'ai entendu, ce soir, mon père et Comnène méditer ce complot, qu'ils ont fait serment d'exécuter cette nuit même.

—Prévenus d'avance, nous déjouerons les traîtres.

—La seule voie de salut qui vous reste est entre mes mains ; suis-moi ; je puis vous sauver. Venez-tu de moi, Cyani ? Dis un mot, j'abandonne père et patrie, je quitte tout pour te suivre, car c'est toi seul que j'aime.

—Pauvre enfant, dit le Vénitien, que ne puis-je accepter ton généreux sacrifice !

—Pourquoi ne refuses-tu ? demanda-t-elle.

—Parce que ma fiancée m'attend à Venise, murmura le jeune homme.

—Elle est heureuse, cette étrangère, soupira Zoé, et, le front entre ses deux mains, elle laissa les larmes ruisseler sur son visage.

Après un instant de silence, elle reprit d'une voix douce et suppliante :

(A continuer.)

O. B. GRAHAM & Co.,
139......RUE GRAVIER......139
ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.
IMPORTATEURS DE
Marchandises sèches, étrangères et du pays.
AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à laine d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gingas, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaire, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés, Huckabeck, duck et drill, Osnaburgs, coutils, Ducks, Hollande grise, tissus à la Beligne, toile en balles, ficelles, lignes à pêcher, etc. etc. Gros de Tours et autres chemises de laine, cotonnades, flanelles, etc. Etc. Toutes sortes de toiles, batistes et mouchoirs de Belfast, et autres, linens et toiles de chanvre, etc. — 19 jan—1 an

S. FUNK,
MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire. Rue du Canal, No 9, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. 11avril—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE DE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, ou il purifie le SANG et ses FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants. Nlle-Orléans (Le.), 124, rue de Chartres.
Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

Marchandises sèches
BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.
BLANCAND & GUITET
RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.
L'ouverture de nouveau stock de saison vient d'être faite. 26 oct—1an

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.
LEEDS & CO.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississipi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour tout le coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage."
C. T. REEDER, secrétaire.
25 juil—3m

Les Cercles en Fer de Fassmann
POUR LES
BALLES DE COTON.

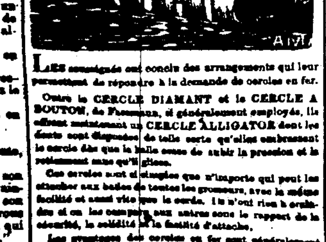

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et le rétrécissement sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Un n'est rien à craindre et on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, de la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
31 juillet—3m

MANUFACTURES DU SUD.
Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle-Orléans.

Vis Newell,
Garanti, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chaudières à Sucre.
(Diplôme et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane.) —5 une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées, — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boîte No 28 du "Merchants' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.
LEEDS & CO.
8 août—3m — Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.
COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLÉANS à	1re Classe	Entrepont	Fond
St-Nazaire	$240 00 or	$45 00 or	$27 00 or
Havane	60 00	20 00	15 00
Porto Rico	160 00	55 00	25 00
St Thomas	140 00	55 00	25 00
Santiago de Cuba	145 00	55 00	35 00
Jamaïque	150 00	75 00	37 00
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	145 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	175 00	87 50	43 75
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe	2me classe	Entrepont
Buenaventura	216 00	162 00	107 27
Guayaquil	265 00	238 64	133 81
Payta	276 00	248 81	138 86
Lambayeque	295 00	267 20	147 51
Huanchaco	295 00	267 20	147 51
Casma	295 00	271 20	149 38
Huacho	304 00	276 72	167 34
San Jose	295 00	267 20	147 51
Pomental	295 00	267 20	147 51
Callao	312 73	280 00	155 45
Tambo Mora	332 00	305 12	166 45
Pisco	332 00	305 12	166 45
Chincha	332 00	305 12	166 45
Chala	361 51	325 86	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 00	346 00	192 00
Arica	384 00	357 20	192 40
Pisagua	399 10	371 01	199 50
Mejillones	399 10	371 01	199 50
Iquique	399 10	371 01	199 50
Tocopilla	408 00	340 80	204 32
Cobija	408 00	340 80	204 32
Chañaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 25	395 06	211 42
Huasco	422 25	395 06	211 42
Coquimbo	426 00	398 80	213 70
Valparaiso	441 78	414 62	220 36
San Francisco	245 57	221 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 25	194 97	194 07
Punta Arenas	207 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	236 50	211 55	133 50
La Libertad	242 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	154 25

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint-Nazaire $240 or.
Passage dans une cabine 2d pont avant......... 210
Passage d'entrepont............................ 120
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieront quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an — 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE	Duchesne	Samedi	29 juin
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi	13 juill.
EUROPE	Lemarié	Samedi	27 juillet
ST-LAURENT	Bocandé	Samedi	10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $103.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratis.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.
VERA CRUZ, capitaine Hilliard samedi 20 juillet.
Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, éviteront les voyages sur les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
3 avril — V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $...
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.
24 avril—3m

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.
NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers, en fer :
HAMMONIA ... Capt. Ehlers.
GERMANIA ... Capt. Schwensen.
SAXONIA ... Capt. Haack.
BORUSSIA ... Capt. Franzen.
CIMBRIA ... Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA ... Capt. Meier.
TEUTONIA ... Capt. Barends.
BAVARIA ... Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.

transportent la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken, tous les samedis, d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour Hambourg, touchant à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix de passage, en or ou son équivalent : Premières cabines, $125 ; secondes cabines, $75 ; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse ; secondes cabines, 115 thalers de Prusse ; entrepont 50 thalers de Prusse.

De Londres à New-York—25 livres sterling ; secondes cabines, 15 livres sterling ; entrepont, ...

Du Havre à New-York—Premières cabines, 600 francs ; secondes cabines, 450 francs ; entrepont, 235 francs.

De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs ; secondes cabines, 450 francs ; entrepont, 250 francs.

De Southampton à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG,

partiront de Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	De Hambourg	De la Nlle-Orléans
BAVARIA	1er oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov. 15 déc.

Prix du passage :

De la Nouvelle Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg :
Première cabine, $150, entrepont, $45 en or.

	le cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle O	200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	£.3	£.21	£.7
Du Havre	70f.	550f.	250f.
De Paris	745f.	560f.	240f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.
Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont de vront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.
Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.
Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.
Agence générale à la Nouvelle Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO., 63 rue Carondelet.
Agence générale pour les passagers à la Nouvelle-Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.
Agents.
A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.
A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.
Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.
A Paris—A. CHATEAUNEUF, 2 bis, 8 Boulevard Montmartre. 8août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.
POUR TOUT LE VOYAGE,
CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les landis,	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis,
LEO, Commt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, Commt. Baker.	SAN SALVADOR, Commt. Nickerson.
VIRGO, Commt. Bulkley.	GEN. BARNES, Commt. Morton.	SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau de "Mobile and Great Northern Rail road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 1 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages.
26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2300	"	Sumner, "
MERRIMACK	2300	"	Vanzice, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "

Le vapeur **MISSISSIPPI,** Ryder, commandant,
Partant MERCREDI, le 28 août, à 6 h. du soir
Ce vapeur sera suivi par le **MARIPOSA,** Quick, commandant,
Partant SAMEDI, le 31 août 1867, à 8 h. du soir du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GREENVY, NICKERSON & CO, agents, 21 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président, 1er déc '66—1 an — No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :
GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON......Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT......Capitaine E. W. Holmes,
SHERMAN......Capitaine A. W. Sampson
Le steamer
GEO. CROMWELL, Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le DIMANCHE, 1er septembre, à 8 heures du matin.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
ALFRED MOULTON, 4 mai—6m — Rue Carondelet, No 41.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours—Pour Covington les lundis et les jeudis.

Le bateau à vapeur, **LAURA,** solide, fin marcheur, à basse pression et portant la malle des Etats-Unis, partira désormais comme suit : les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain ; les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. — Retour : il quittera Mandeville tous les MARDIS matin, et arrivera tel temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Les Hôtels Belt Clubs, les compagnies de pompiers et les personnes qui font des excursions pourront un prix réduit. Le bateau partira le DIMANCHE, comme d'habitude, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin et sera de retour le soir de bonne heure.

Le fret doit être envoyé au chemin de fer une heure au moins avant le départ du bateau.

LOUIS FRIGERIO Jr., 18 août—au 1er s — Rue de Chartres, No 28.

Bateau régulier de Bladon Springs.

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur CLARA—R. B. Johnston, capitaine. Retour : il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle, le LUNDI, arriveront à Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents,
SINNOTT & ADAMS, 8 août—1m — 35 Commercial-Place.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour : Il part de Bladon Springs tous les VENDREDI matin, à 6 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le " Prairie State " le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 130 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.
SINNOTT & ADAMS, 31 juillet—2 m — Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CRÉOLE",
Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.
PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CRÉOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.
Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :
Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.
Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.
Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
N. B.—Les bagages seront expédiés pour les endroits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.
Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY, 7août — Rue Carondelet, No 25.

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, deux fois par semaine—les mercredis et les samedis—à 8 heures et demie du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle-Orléans, il partira les jeudis et lundis, à 8 heures du matin.
Prix du passage : $3 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à
HARVEY, McMAHON & CO. 28juil—1m — Rue Carondelet, No 122.

POUR ST-MARTINVILLE, via Portages Grosso-ville et Dauterive, steamer ANY ONE, A. Meynier Jr., capitaine—Partira de Piaquemines, tous les jeudis, à 8 heures A. M., faisant connection avec les steamers LAFOURCHE et NINA SIMMES, et prenant du fret et des passagers pour la Fausse-Pointe, Pont Breaux, Grande-Pointe, Vermillonville, Abbeville, &c.

Le fret doit être expédié par le NINA SIMMES, les passagers doivent passer par le LAFOURCHE.

Baril sec et moulé en $1 00 jusques chez Dauterive ; les passagers $12 00, de la Nlle Orléans à St Martinville.

Un arrangement complet pour la livraison du fret à St Martinville.

Pour plus amples informations, s'adresser à
A C GODDIN. 27 août—6 — No 4 Front Levée.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, en vigueur le 1er juillet 1867.
Le taux régulier ne sera jamais excédé.
E. B. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,
Capitaine W. B. Greathouse—L. Bayhi, commis, partira de la Nouvelle-Orléans
Tous les MERCREDIS à 5 heures du matin,
Et SAMEDIS, à 5 heures du soir,

Le NINA SIMMES,
Capitaine Geo. Traxler—A. D. Dupuy, Commis, partira de la Nouvelle-Orléans
Tous les LUNDIS à 5 heures du matin,
Et VENDREDIS, à 10 heures du matin
et jusqu'au Fisher's Store les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.
A. C GODDIN, Président. 8août—1m

DÉPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau à vapeur, du Bayou Bœuf ANNIE WAGLEY, capt. O Bluckey, M. Kenison, commis.—en remplacement du steamer VICTORY ... partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille Levée, ou à
J. B. PAGAUD, Agent d'annonces, 21 juin — 30 rue Gravier.

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.
Caire (Memphis), Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Caïro, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Caïro, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caïro, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez, Napoléon, Helena, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Bayou Sara, Fort Adams, Baton Rouge et Donaldsonville.
P.B.—Ces bateaux à vapeur se rendent, à Vicksburg, avec des passagers et du fret de service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de remboursement.
Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à
P. B.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caïro, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
15fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES
Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,
171.......RUE POYDRAS.......171.
(Entre St-Charles et Carondelet.)
SUCCURSALE :
Levi, Navra & Co.,
174.......RUE DU CANAL.......174.
(Entre Baronne et Philippe.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre aussi à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats-Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.
Diplôme et $50 pour le meilleur FERBLANTERIE
Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.
$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils le convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippe.
26 mars—1an

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
68.......RUE TOULOUSE.......68
Entre Royale et Bourbon.
Vente et achat de propriétés. Donnera également tout son attention à la location des maisons et magasins.
4 jan

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en provenance de la Compagnie du Steamer de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, où ils pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et l'Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
16août

[redacted]

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Junction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphia, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 50	Columbia	$42 25
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	63 75
Columbus, Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	33 30	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphia	60 65
Savannah	41 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc. ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEUER, 25 juillet—3m — Agent général au Sud.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M., char cheval.		5½ h. A. M., char à vapeur.	
6½ " char à vapeur.		7 " "	
7½ " "		8½ " "	
9 " "		9½ " "	
10½ " "		11 " "	
midi		1 h. P. M.	
2 h. P. M.		2½ " "	
3 " "		3½ " "	
4 " "		4½ " "	
5 " "		5½ " "	
6 du soir		6½ du soir	
7 " "		7½ " "	
8 " "		8½ " "	
9 " "		10 " char à cheval.	

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —
Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.
Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.
A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures, de 3 à 8 heures du soir.
Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts
Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE PANDELLY, 4 avril — Surintendant-général.

Avis important.
Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler.

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Cercle Barkle (Cotton tie de Butler et Co.), à boucle, de Butler, est ce qu'il y a de mieux pour le coton, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.
THOS. M. SIMMONS & CO.
Des Presses Alabama et Crescent City.
ISAAC RANDOLPH, De la Presse Pelican.
STANLEY & CO., De la Presse Commerciale.
C. H. CHASE, De la Presse Virginia.
C. A. PASTEUR, Propriétaire de la Presse Cooper.
IRVINE KOPMAN & CO., De la Presse des Marchands.
GAUTIER, ALLAIN & CO, De la Presse Penn.
E. M. PASTEUR, De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m — Rue Natchez No. 41, Nlle Orléans

BROOKS, MACDONALD & Co
Facteurs de coton et Commissionnaires,
RUE CARONDELET, No 40,
Nouvelle-Orléans.
JAMES M. BROOKS, LS H. LEGAY, HUGH MACDONALD
5avril—6mois

Champagne ! Sparkling Moselle !
CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co ; Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques,—dans les entrepôts des Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.
9juin—6m — Seuls agents, 20 rue Toulouse.

GEORGE F. BROTT,
11.......rue St-Pierre.......11
NOUVELLE-ORLEANS
CUIRS, LAINE ET MOUSSE
de toute qualité à vendre — 6 avril—1 an

THOS. B. BODLEY & Co.,
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.
De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAI
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.
Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 9.
18nov—tlj

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIÉ, 5 janv—1an — No 27 rue Vieille-Levée.

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)
CAPITAL............ $5,000,000.
R. G. MUSGROVE, agent général.
63......Carondelet......63. 15mars

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE,
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 — rue St-Louis, — 12 & 14
15 janv—1an — NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.
ACTIF.................. $5,000,000
Organisée en 1820.
"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais eu une réclamation en litige".
ELLE PAIE PROMPTEMENT.
KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an — Rue Carondelet, No 2

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :
200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités.
Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités.
Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, draps, ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.
A. BROUSSEAU & Co.,
10 mars — rue de Chartres, No 18.

Charles E. Fortier,
Encanteur,
Rue Bienville, No. 33,
SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc.

Compagnie d'Assurance
DES
FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.
38......Rue Carondelet......38
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$418,636 42.

—ACTIF—
Le 30 avril 1867.................$546,616 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred E. Hemingway,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos H. Scott,
I. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. R. Jennings,
L. H. Terry,	E. T. Bushnell,
Jno D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

11 août—6 m

Loterie de l'Etat de la Géorgie
AU PROFIT DU
Masonic Orphans' Home
(Asile des Orphelins de Maçons.)
DE L'ETAT DE LA GÉORGIE.

CETTE LOTERIE a une charte ; elle est dirigée par des messieurs qui ont une haute position sociale et le produit en est destiné à la construction d'un ASILE pour toutes les veuves et les orphelins dans l'indigence.

En achetant un billet, vous vous rappellerez que si vous ne gagnez pas un lot, votre argent sera consacré, néanmoins, au soulagement de malheureux.

La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta (Géo.), sur le plan de la loterie de la Havane.

PLAN POUR CHAQUE MOIS :

1 lot de	$20,000 soit	$20,000
1 ..	$10,000 soit	$10,000
1 ..	$10,000 soit	$10,000
1 ..	$5,000 soit	$5,000
2 ..	$2,000 soit	$4,000
24 ..	$500 soit	$12,000
55 ..	$250 soit	$13,750
125 ..	$200 soit	$25,000
160 ..	$100 soit	$16,000

Tous ces lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré en outre 34 lots d'approximation.

Le tout s'élève à $128,500.

De plus, une loterie extra se tirera le MERCREDI, 4 septembre prochain.

Gros lot de $20,000. — Billet entier, $1.

Cette loterie n'est pas une entreprise individuelle ni l'entreprise d'une compagnie quelconque ; tout le produit, moins les frais, doit être ajouté à la somme destinée à la construction et à l'entretien d'un asile de veuves et d'orphelins.

Il y a été ajouté une GRANDE LOTERIE SUPPLÉMENTAIRE pour 1867, SUR LE PLAN DE POLICES.

Les acheteurs peuvent choisir leurs numéros, prendre un billet de 1, 2, 3 ou 4 numéros, AU PRIX QU'ILS VOUDRONT BIEN DONNER DE LEURS BILLETS.

Ce plan est devenu très populaire aux Etats-Unis. On peut s'adresser à un marchand de billets de la loterie de l'Etat de la Géorgie, choisir son ou ses numéros et le marchand remettra un billet à l'acheteur. Le marchand l'inscrira sur le registre du Directeur. Cette loterie se tire tous les jours à Atlanta (Geo.), et il sera reçu, journellement, à la Nouvelle-Orléans, par le télégraphe, des dépêches qui seront publiées dans les journaux.

Les montants des lots se paient sur réception du résultat du tirage, et sans escompte.

W. W. BOYD,
Député Grand-Maître,
Directeur principal, à Atlanta (Geo.)

Pour plus de détails, s'adresser à
JOHN H. BARTH,
Agent et Marchand ayant licence,
Rue St Charles, No. 40, en face de l'hôtel St-Charles,
Ou à l'une des succursales des bureaux des vendeurs.
6 aout 1m

La Loterie du Kentucky,
d'après le système des polices, se tire tous les jours, au Lucky office, au coin des rues Royale et Douane.
8 aout—2

Ordre d'Election
POUR UNE CONVENTION.
Quartier Général du Cinquième District Militaire
ORDRES SPÉCIAUX No 119.

Nlle-Orléans, Le., 17 août 1867.

I—Conformément à la section 2 de la loi du Congrès, publiée dans les ordres généraux No 33, du département de la guerre—bureau de l'Adjudant-Général—série courante—avis est donné qu'il y aura une élection, dans l'Etat de la Louisiane, le 27 et le 28 septembre prochain pour décider s'il y aura une Convention et des délégués à la dite Convention " dans le but d'établir une Constitution et un gouvernement civil pour l'Etat et fidèle à l'Union.

La Convention se composera de quatre vingt dix huit membres—nombre de la branche la plus nombreuse de la Législature de l'Etat en 1860. Le total des votants de l'Etat est de 127,639, chiffre qui, divisé par le nombre des délégués, donne 1,302, nombre de votants ayant droit à un délégué.

II—Commençant quatorze jours avant l'élection, les bureaux d'Enregistreurs devront, après avoir donné avis public de l'époque et du lieu, reviser pendant cinq jours, les listes d'enregistrement et, s'ils sont convaincus qu'une personne a été enregistrée sans y avoir droit, ils devront rayer de la liste le nom de la dite personne et celle ci n'aura pas le droit de voter.

III—Les bureaux devront également, dans la même période, ajouter à la liste les noms de tous ceux qui, à cette époque, auront les qualités exigées par la loi et qui n'ont pas encore été enregistrés. Aucune personne n'aura droit d'être enregistrée ou de voter par suite d'un pardon ou d'une amnistie quelconque de l'Exécutif, pour un acte quelconque qui, sans ce pardon ou cette amnistie, le priverait du droit de se faire enregistrer ou de voter.

Afin d'arriver, autant que possible, à une représentation équitable à la Convention, les délégués sont distribués, parmi les différentes paroisses et districts, comme suit :

Paroisse Ascension, deux.
Paroisse Assomption, deux.
Paroisse Avoyelles, deux.
Paroisse Est Baton Rouge, trois.
Paroisses Ouest Baton Rouge et Pointe Coupée, trois.
Paroisse Bienville, un.
Paroisse Bossier, deux.
Paroisse Caddo, trois.
Paroisses Calcasieu et Vermillion, un.
Paroisses Caldwell et Ouachita, deux.
Paroisses Carroll et Morehouse, trois.
Paroisse Catahoula, un.
Paroisse Claiborne, deux.
Paroisse Concordia, deux.
Paroisses De Soto et Sabine, deux.
Paroisses Est et Ouest Feliciana, trois.
Paroisses Franklin et Madison, deux.
Paroisse Iberville, deux.
Paroisses Jackson et Winn, deux.
Paroisse Jefferson, quatre.
Paroisse Lafayette, un.
Paroisse Lafourche, deux.
Paroisses Livingston, Washington, Ste-Hélène et Tammany, trois.
Paroisse Natchitoches, deux.
Paroisse d'Orléans, Premier District, neuf.
Paroisse d'Orléans, Deuxième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Troisième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Quatrième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, rive droite, un.
Paroisses Plaquemines et St. Bernard, deux.
Paroisse Rapides, trois.
Paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste, trois.
Paroisse St. Jacques, deux.
Paroisse St. Landry, quatre.
Paroisse St. Martin, deux.
Paroisse Ste-Marie, deux.
Paroisse Tensas, deux.
Paroisse Terrebonne, deux.
Paroisse Union, un.

IV—L'élection se fera par la voie du scrutin, conformément aux règlements qui gouvernent les élections de ce genre. Chaque billet portant le nom du délégué pour lequel on votera portera les mots suivants, écrits ou imprimés : Pour la Convention, ou : contre une Convention. Il sera donné deux jours pour voter.

V—Les Bureaux d'enregistrement de chacune des paroisses veilleront à ce que les préparatifs nécessaires se fassent—à ce que les commissaires d'élection de leurs paroisses soient qualifiés, et à ce que l'on fournisse des pièces convenables pour voter et des bureaux d'enregistrement ; ils devront veiller à ce que les boîtes convenables soient préparées, &c.

Chaque bureau devra désigner un endroit où les paroisses (la maison de Cour serait préférée) où seront transportées, immédiatement après l'élection, les boîtes qui renfermeront les billets. Le bureau comptera alors, avec soin, les votes donnés, en dressera des listes en duplicata et s'assurera si le nombre de votes de chaque precinct correspond à celui des commissaires. Chaque membre du bureau fera un affidavit quant à l'exactitude du compte ; une copie de cet affidavit sera remise à ce Quartier Général par un membre du bureau, et le bureau gardera l'autre copie jusqu'à nouvel ordre.

VI—Les commissaires d'élection seront responsables du maintien de l'ordre aux polls pendant l'élection ; ils veilleront à ce que tout homme ayant le droit de voter ait pleinement l'occasion de déposer son vote, et ils feront tout ce qui leur sera possible pour qu'il n'y ait pas d'intimidation, de tumulte et des désirs du peuple par la voie du scrutin.

Dans ce but, ils sont autorisés à faire des arrestations, et sont investis, pendant les jours d'élection, de toutes les fonctions d'officiers civils exécutifs. Tous les officiers civils obéiront promptement et entièrement à toute demande pour leurs services officiels par les commissaires d'élections dans l'accomplissement de leurs devoirs, pendant les jours d'élection, sous peine de renvoi de leurs fonctions, et de telle autre punition qui pourra leur être infligée par une commission militaire.

A la fin de l'élection, les commissaires compteront soigneusement les votes et en enregistreront le résultat en duplicata ; les billets seront ensuite replacés dans les boîtes du scrutin, qui seront cachetées et portées, avec une copie de l'état fait par les commissaires, à l'endroit désigné et la remises au Bureau des Enregistreurs.

VII—Si des violences ou des fraudes étaient commises à l'un des bureaux les jours d'élection, les délinquants seraient punis de la manière la plus sévère, et l'élection dans ces bureaux serait recommencée sous la protection des troupes des Etats Unis.

Quand tous les retours seront parvenus à ce quartier-général, le résultat de l'élection sera publié, et si une majorité des votes, conformément à la loi du Congrès, a été en faveur d'une Convention, les noms des délégués élus seront officiellement annoncés et la Convention sera convoquée.

Par ordre du major général P. H. Sheridan.
GEO. L. HARTSUFF,
17 août — Assistant adjudant-général.

DIXIEME TABLEAU ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.
Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$196,082 24
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	66,574 69	
Sur les risques de rivière	32,181 12	
		$196,082 24
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		25,722 27
		$221,804 51
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,633 83	
		$135,963 91
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,143 08	
Primes remises	5,282 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,357 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		8,877 43
		$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,380 88
Prêts garantis par nantissement	24 049
Effets pour primes à courte échéance	9,215 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	6,000 00
Actions de banques et autres actions	3,547 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,050 00
Biens fonciers	16,745 86
Primes en voie de perception	32,007 65
En caisse	46,615 91
Total de l'actif	$252,626 87

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger,	P. Maloney,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Decros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1an

Succession de H. H. Meloon.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que A. M. Wilson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu H. H. Meloon, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
24 août—25, sept 2

VENTES JUDICIAIRES.

BERNARD WEBER vs BENJ. F. SMITH.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans — No 18,811.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 31 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent soixante (160) actions du fonds capital de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing & Building Company".

Les dites actions sont aujourd'hui inscrites sur les livres de la Compagnie au nom du défendeur et n'ont jamais été transférées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon en obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $210 00 ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 août—27,30,1,4,7sept.

PAUL LEBLANC vs la Dame MARY BLANCHARD.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, — No 20,277. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-sept d'août 1867, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets contenus dans la maison de résidence située rue Dauphine, No 18, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 août—16,19,22,25,27 août

John Henderson vs James S. Kendall.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 19,614.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-sept août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Soixante Trois, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 12 d'avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville, borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur.

Les dits terrains mesurent, d'après un plan daté du 24 mars 1864, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, et désignés par les numéros Huit et Neuf, savoir : le No Neuf, formant l'angle des rues Washington et Roman, trente pieds huit pouces deux lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur et façade à la rue Roman, de cent pieds, entre lignes parallèles, et le No Huit, contigu au No Neuf, trente pieds neuf pouces de face à la rue Washington, de cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds.

Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un quart du prix comptant, et la balance en trois sommes d'égal montant, payables respectivement les 12 15 de novembre 1867, 12 15 de juin 1868 et 12 15 de janvier 1869, en billets garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant intérêt au taux de six pour cent l'an de la date jusqu'à échéance, et après cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

HARRY T. HAYS, shérif de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—3,11,19,27 août

LAFITTE DUFILHO & CO. vs JOSÉPHINE SACHE.

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 2,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente et un août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 21 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 août—23, 26, 29, 31.

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 15,217.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St-Joseph, Julia et des Magasins, désigné par le numéro 12, d'après un plan dressé par Pilié, voyer, le 29 d'avril 1842 et déposé en l'étude de Felix Grima alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure environ vingt-cinq pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue du Camp, sur environ cent cinquante pieds six pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout plus ou moins, mesure américaine, et est borné dans le fond par une allée commune conduisant à la rue St Joseph, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, comme y appartenant au défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 août—31 sept 8 16 23

JOHN LONERGEN & ANDREW McDONALD, vs PATRICK CONROY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,176.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Jean-Baptiste, des Orangers, des Pacanes et La Course, désigné par le No Cinq suivant plan dressé par L. H. Pilié, ... daté du 27 décembre 1841 et déposé en l'étude de T. Seghers alors notaire public en cette ville, ... au No 70, du livre de plans.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, conformément au dit plan, vingt-cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St Jean-Baptiste, sur une profondeur et façade à la rue des Orangers, de quatre-vingt-seize pieds.

Ensemble avec l'usage d'une allée commune.

Ensemble aussi, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John C. Hébé, suivant acte passé par-devant Thomas Beck, notaire public en cette ville en date du 21 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 août—15 23 31—sept 7

FRANÇOIS LACROIX vs J. F. KLAIBER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,887.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pacanes, Dryades, Banks et Broad, désignés par les numéros Treize et Quatorze, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, arpenteur, en date du 15 février 1850 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 89.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-cinq pieds de face à la rue Broad, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, ... Le No 13 formant l'angle des rues Pacanes et Broad.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets payables respectivement le 25 mars 1868 et 1870, chacun de la somme de quatre cent vingt-quatre piastres ($424) avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, à compter du 24 mars 1866, jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 août—29, sept 6, 14, 21

CHARLES BARTINE vs THOMAS K. PORTER.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,631—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-un septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Quatre certains terrains situés dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis de cette ville, dans la portion de terre connue sous le nom de la "propriété de la Compagnie du Magasin d'Entrepôt de Brooklyn" désignés par les numéros CINQ, SIX, SEPT et HUIT de l'îlet numéro QUATORZE, lequel est borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Eliza et Elvina, suivant plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant arpenteur, daté du 7 mars 1840 et déposé pour recours en l'étude d'Andrew Hero Jr, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de cent-vingt-trois pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Theophile Thayer, suivant acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
20 août—29—sept 6, 14, 21

VENTES DE CONSTABLE.

Thos. W. Beckick contre le Dr. A. Rossy.

COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. No 369—En vertu d'un writ de fieri facias, que m'a adressé l'Hon. J. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 31 août 1867, à 10 heures du matin, au No 184 de la rue des Remparts, Premier District, les propriétés suivantes :— Une pharmacie et son contenu. Egalement : un lot d'étagères et le comptoir—Saisis dans le susdits procès. Conditions, comptant sur livraison.
JOHN C. KUZAC, constable.
24 août—27,31

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut :—Attendu que Vincent Micas ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, et adressé au Greffier de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 24me jour de juillet de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855 ;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le deuxième jour de juillet de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 4me jour de mai, de l'année 1867, dans l'affaire de James B. Prague vs William Bailey—No 19 931 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Vincent Micas est rendu acquéreur pour le prix de cinq mille six cent piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire, savoir :

Quatorze certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, White, Bienville et Broad, désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf, Dix, Onze, Douze, Treize, Quatorze, Quinze, Seize, Dix-Sept, Dix-Huit, Dix-Neuf et Vingt-Six de l'îlet numéro Quarante, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, arpenteur, le 15 mars 1854, et déposé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79. Lesdits terrains mesurent, conformément audit plan, les dimensions suivantes, savoir : Les Nos Sept à Douze inclusivement mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Le No Treize forme l'angle des rues Broad et Bienville et mesure trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Bienville et ... du côté de Broad ... Les Nos Quatorze à Dix Neuf inclusivement mesurent chacun, trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Broad sur une profondeur de cent ... Le No Vingt-Six ...

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Maria T. Webster, épouse de James B. Prague, suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 21 avril 1866.

Donné au Greffe de la Sixième Cour de District, le 29 juillet 1867.

F. J. LAIZER, Député Greffier.
31 juil—14, 30 et 30 août

Bois de chaises pour comptoirs, etc

DIX MILLE ... bois noir, large et de prix pour comptoirs ... s'adresser à ... pour aller ...
ALEX. McCONNELL, 19 juin—1 an — rue Carondelet No 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.

BILLETS A ORDRE.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 31 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane et pour compte de qui de droit—

1—Un billet de S. M. Thomas, à l'ordre et endossé par Hawkins & Norwood, de deux mille cinq cents piastres, daté Simsport, Lne, 15 mars 1861 dû le 15 décembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $2500 00

Un billet de H. M. Brown, à son propre ordre et par lui endossé, de cinq cent cinq piastres 25 cts, daté Clinton, Lne 7 février 1861, payable le 10 décembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $505 00

Un billet de W. McWillie, à l'ordre et endossé par Hawkins & Norwood, de trois mille deux cent quatre-vingt-onze piastres 80 cts, daté Kirkwood, Miss. 6 février 1861, payable 9 novembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $3,291 80

2—Un billet de R. P. Gaillard, à son propre ordre et par lui endossé, de trois mille piastres, daté Nouvelle-Orléans, 4 février 1861, payable 5 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêts après l'échéance jusqu'à parfait paiement, garanti par un acte hypothécaire pardevant Théo. Guyol, N. P. à la Nouvelle Orléans, 4 février 1861....... $3,000 00

Un billet de Madame Amélie Rousset, à son propre ordre et par elle endossé, de cinq mille cinq cent seixante piastres, daté Paroisse St-Jean-Baptiste, 15 février 1861, payable 18 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement et garanti par un acte hypothécaire dans la dite paroisse en date du 2 avril 1861, pardevant A. Soraparu, recorder........ $5,560 00

3—Un billet de A. Soraparu à son propre ordre, et par lui endossé, de trois mille sept cent soixante douze piastres 12 cents—daté Paroisse St Jean Baptiste, 26 mars 1861, payable le 2 avril 1862, portant 8 pour cent d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement. $3,772 12

4—Un billet de J. W. Berry, à l'ordre et endossé par Geo. Connelly & Co, de six mille quatre cent quatre vingt piastres, daté Lac Providence, Lne, le 28 février 1862, payable le 3 mars 1863, portant 8 pour cent d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement....... $6,480 00

5—Un billet de Adèle Caston, à son ordre et par elle endossé pour la somme de deux cent quatre vingt quinze piastres 6 cents, daté le 24 janvier 1861, dû le 24 janvier 1861, portant 10 pour cent d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $295 06

6—Un billet de Thos. Fripp, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de cent vingt-sept piastres et 81 cents, daté 29 juin 1861, payable le 4 décembre 1861, portant dix pour cent d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $127 81

7—Un billet de R. B. Kennedy, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de six cent quatre-vingts piastres et 56/00, daté 26 janvier 1861, dû le 4 décembre 1861 portant 10 pour cent par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $680 56

8—Un billet de H. H. Kent et Elisabeth Kent, à leur propre ordre et endossé par eux et par Rosser Prothro & Co. de quatre cent soixante-six piastres 43 cents daté du 16 mai 1861, payable le 4 décembre 1861, portant 10 pour cent d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $466 43

9—Un billet de Powers & Barnett, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de cent sept piastres et 30 cents daté le 18 juin 1861, dû le 4 décembre 1861, portant dix pour cent d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $107 30

10—Un billet de Perkins & Smith à leur propre ordre et par eux endossé, de cent quatre-vingt sept piastres, 65 cts, daté 29 ... 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance, jusqu'à parfait paiement.......... $187 65

11—Un billet de A. M. Steadman & M. S. Steadman, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co., de trois cent quarante-un piastres 50 cts, daté 9 ... 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance, jusqu'à parfait paiement.......... $341 50

12—Un billet de J. M. Seaton, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro, de cent quatre-vingt huit piastres 91 cts, daté ... 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance, jusqu'à parfait paiement.......... $188 91

Un billet de Robert Taylor à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de cent soixante dix piastres 59 cts, daté 2 juin 1861, payable 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $170 59

13—Un billet de Seth P. Casson à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de six cent trente quatre piastres 17 cts, daté 29 octobre 1861, dû le 4 juin 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $634 17

14—Un billet de E. J. Delony à l'ordre et endossé par H. Short et par Rosser Prothro & Co de quatre cent soixante douze piastres, daté 21 novembre 1861 et dû 24 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $472 00

15—Un billet de Thomas J. Hamilton, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de deux cent soixante quinze piastres 45 cts, daté le 15 mai 1861, dû le 1er mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $275 45

16—Un billet de E. G. Hayes, à l'ordre et endossé par Rosser, Prothro & Co. de six cent quarante trois piastres 81 cts, daté le 24 décembre 1861, dû le 1 juin 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $643 81

17—Un billet de J. G. Johnson, à l'ordre et endossé par Rosser, Prothro & Co., de cinq cent quatre-vingt-quinze piastres 56 cts, daté le 12 octobre 1861, dû le 4 juillet 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $595 56

18—Un billet de A. T. McNeely à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de douze cent six piastres 67 cts, daté le 5 octobre 1861, dû le 4 juin 1862 portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $1,206 67

19—Un billet de R. L. W. Morton à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de deux cent soixante douze piastres 72 cts, daté le 12 août 1861, dû le 4 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $272 72

20—Un billet de madame M. Nettles à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de six cent quarante une piastres 56 0/0, daté 10 octobre 1861, payable le 4 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $641 56

21—Un billet de Knox L. Brown à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de sept cent quarante-six piastres 77 cts, daté le 21 octobre 1861, dû 4 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $746 77

Un billet de L. B. Merrow à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de cinq cent quarante piastres 83 cts, daté le 12 avril 1861, dû le 4 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $540 83

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 août

BILLETS A ORDRE.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 20.

IL sera vendu à l'encan, jeudi le 29 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane et pour le compte de qui de droit :

1—Un billet de W. E. Whitehead à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de trois mille huit cent dix neuf piastres 54/100, daté Carroll county, Miss, 5 mars 1861, payable le 1 janvier 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $3,819 54

Un billet de G. H. Moore à son propre ordre et par lui endossé, de deux mille cinq cent quatre-vingt-sept piastres 03/100, daté Warsaw, Lne, 15 mars 1861, payable 16 janvier 1862 portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... $2,587 03

2—Un billet de John L. Chapman, à l'ordre et endossé par Freeman, Conway & Co., de seize cent quatre vingt treize piastres 39/00 daté 1861, ... jusqu'à parfait paiement.......... $1,693 39

Un billet de John P. Maryman à l'ordre et endossé par Freeman, Conway & Co. ... jusqu'à parfait paiement..........

... Un billet de A. E. Womack à l'ordre et endossé par Freeman, Conway & Co. de treize cent ... jusqu'à parfait paiement..........

... Un billet de J. W. Smith, à l'ordre et endossé par Frierson, Conway & Co., de trois cent quatre vingt cinq piastres 15 0/0, ... 1861 .... $385 15

... Traite de R. C. Gordon à son propre ordre et par lui endossée sur H. M. ... jusqu'à parfait paiement..........

... Un billet de J. J. Emory ... 1861.......... $1187 56

... Un billet de J. C. Lewis ... jusqu'à parfait paiement.......... $946 11

... Un billet de L. Mims ... 1861 .... $3172 72

4—Un billet de Turner & Trotter, à leur propre ordre ... jusqu'à parfait paiement..........

5—Un billet de J. H. Arrowsmith, à l'ordre et endossé par Harding, Abbot & Co ... 18 avril 1861 ... jusqu'à parfait paiement..........

6—Un billet de J. C. Lewis à son propre ordre ...

7—Un billet de Turner & Trotter ... en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

8—Quatre billets de S. O. Nelson à son propre ordre et par lui endossé, chacun de dix mille piastres, datés Nlle-Orléans ... garantis par hypothèque ... en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane ...

9—Un billet de Nath D. Colhoun, à l'ordre de S. O. Nelson & Co., de trois mille piastres, daté Natchitoches, 21 janvier 1862, payable le 17 janvier 1863, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance $3,000

Un billet de W. P. Warfield & Co., à l'ordre et endossé S. O. Nelson & Co., de mille piastres, daté, La. ... 1862, payable le 17 janvier 1863, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement..........

Deux billets de L. L. Taylor, à l'ordre de S. O. Nelson & Co., daté Greenville, Miss., ... 1862 ... de trois mille cinq cents piastres, payable le 10 janvier 1863, et l'autre de deux mille piastres, payable le 27 janvier 1863, tous les deux portant 8 0/0 d'intérêt ... jusqu'à parfait paiement.......... 5,500 00

9—Un billet de Emily Wimfolk à l'ordre et endossé par R. Stott, de deux cent quarante-sept piastres, daté Baton Rouge, 11 mars 1861, payable le 4 janvier 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... 247 00

10—Un billet de Richard A. Stewart, à l'ordre et endossé par James McMaster, de huit mille huit cent quarante piastres 59 cts—daté Nouvelle-Orléans, 12 mars 1854, payable le 4 mars 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après maturité jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque, par acte pardevant Théo. Guyol, notaire public, 18 mars 1854.......... 8,843 59

14—Un billet de Benjamin Hudson à son propre ordre et par lui endossé, de dix mille vingt piastres et 29 cts, daté Centerville, Lne., 20 novembre 1861, payable le 23 avril 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......... 10,020 29

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 août—27 29

Succession de François Tisapherne Boutté, No 44.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan JEUDI le 26 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Casabat, juge de la Seconde Cour de District judiciaire pour la paroisse Jefferson, en date du 15 juillet 1867, No 44 du docket de la dite Cour, pour compte de la succession de François Tisapherne Boutté, située à Barataria, paroisse Jefferson.

Une portion de terre mesurant à peu près quatre arpents et demi de face à la rivière Ouacha, s'étendant sur toute la profondeur de l'île jusqu'au lac Ouacha, bornée d'un côté par la propriété de Manuel Perrin et de l'autre côté par la propriété de messieurs Drouet frères. A la distance de trente arpents de la rivière Ouacha, la dite terre reprend sa première largeur qui est d'environ cinq arpents s'étendant sur tout le reste de la profondeur jusqu'au lac Ouacha, cette profondeur est d'à peu près six milles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois (non achevée) contenant sept chambres, galerie devant, etc., etc.

TERMES ET CONDITIONS—Une moitié comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, payables à la Banque des Citoyens, et portant 8 pour cent d'intérêts par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets.

Acte de vente pardevant O. Duguè, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis.
24 août—31—7, 26 septembre

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — AOUT 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent : —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	H
Aldigé Jules et Paul	Hoen, Mme, née Anna Hubert
Andrieux Charles	Holzer Jean Georges Charles
B	Husseaux (Mme Vve) née Levet
Bouis Frédéric & Cie	J
Bergué Paul	Jourdan Bertrand Marie Nicolas
Boué Jacques et Bernard	K
Brousseng Lourdes Jean	Kipp George
Boyer Jean (originaire de Campuzan, Hautes-Pyrénées)	L
Boulogne Louis	Laurenchet Claude François
Bloch Salomon	Lataple Bertrand (originaire de Fralia Labarthe)
Baud Billy	Laurent Désiré François(le épouse)
Barthélémy Alexandre Louis	Luce Auguste
Bruey Juste	Leid Joseph
C	Lacroix Zolo
Canteveu (laitier)	Lauch Antoine
Castain Jean	Ledreux Alexis
Charpiot François	M
Coq Jean	Marvis Louis
Cassaigne Charles et Augustin	Martin Jacques Pierre
Cénéclence Hildevert	Maume (Mme)
Cocchy J F (pharmacien)	O
Candellier Adolphe	Orse (Mlle)
Casst Laretcheber Jean	P
D	Petit Jean Nicolas
Duchesne Jean	Pérès Joseph
Duthuit Eugène	Palasean Madeleine (Mlle)
Dupasseur Edouard	Poissonnet Honoré
Delannay Louis Benjamin	R
Dumont (Mme Vve) née Blavignac	Rosse Guillaume
Dubois Victor Eugène	Roidet Joseph
F	Reculuss Jean-Baptiste
Fourrier Paul	S
Framet Pierre	Segonie Jean
G	T
Gosselin Auguste	Tacon
Griffo (pharmacien)	Tournier Nicolas
Guib Jean George	V
Gontier Antoine dit Alexandre	Villaret Bertrand, fils
Guignet	

La Chancellerie du Consulat de France, situé rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. SPIRO & CO.

GRANDE VENTE POUR LE COMMERCE.
Bottes et souliers, marchandises sèches, habillements—Pour clore diverses consignations de New-York, Boston et Philadelphie.

MAISON ARCADE D'ENCAN,
Rue des Magasins No 36, à côté de l'Hôtel St James.

PAR H. SPIRO & CO.,
J. GOLDMAN, encanteur.

IL sera vendu MARDI 27 août 1867, à 10 heures précises du matin, sans aucune réserve quelconque,
643 caisses bottes et souliers, comprenant :
Bottes kip, maroquin et veau, pour hommes,
Brodequins Bull, veau et kip, pour hommes,
Bottes et souliers en veau ciré, pour hommes,
Balmorals et bottes Wax, pour hommes,
Souliers fins, chèvre et chevreau lacés, pour femmes,
Balmorals veau, fins, pour jeunesse,
Souliers épais, pour femmes,
Guêtres maroquin, fins, pour demoiselles,
Bottines fines, peau de chevreau, pour demoiselles,
Souliers fins, peau de chèvre, lacés, pour demoiselles,
Bottes kip et veau, épais et fins, pour jeunes gens et jeunes garçons,
Brodequins kip et veau, épais et fins, pour jeunes gens et jeunes garçons,
Souliers maroquin, fantaisie, épais et fins, pour jeunes gens et jeunes garçons,
Souliers patentés et autres, pour enfants.
—EGALEMENT—
10 caisses indiennes, 5 balles flanelle rouge, 5 caisses couvertures fines 10¼ et 11¼, de Hollande, 5 caisses coton Phenix, 10¼, à drape, 3 caisses coton Penobscot à drape.
—ET—
380 lots marchandises de fonds et fantaisie, bonneterie, "Notions", habillements, etc., etc.
VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE.
Un beau lunch sera servi à midi. 27 août

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.
Grande vente de Marchandises sèches et de chapeaux.
PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—
Caisses et balles d'indiennes,
" coton blanc et coton écru,
" coton blanc et coton écru, 10¼, 11¼, 12¼, à draps,
" jeans du Kentucky, cotonnades casimir, belles flanelles, blanche, rouge et bleue,
" bonneterie allemande et bonneterie anglaise, malakoffs et jupons Balmoral.
—EGALEMENT—
Des lots de marchandises sèches assorties, telles que étoffes à robes, soieries, popelines soie, mousseline de laine, mousselines suisses, jaconats, nansous, tape-checks, lacets à chaussure, cotons, mouchoirs batiste, mouchoirs madras.
—EGALEMENT—
500 douzaines chemises grises, blanches et mérinos.
—ET—
800 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.
Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville pris au pair et le reste en billets du Trésor des Etats Unis. 25 août

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—un lot de marchandises sèches de saison, et de choix comprenant :
Coton blanc et coton écru à draps et à chemises, toile de whisky, ... toiles, cotonnades, ... chemises, ... coutils, ... mérinos ... draps, Hucks, ... pantalons, ... mouchoirs, caleçons et chemises de peau, ...
—Egalement à midi—
40 000 cigares du pays.
10 caisses ... Shaker. 27 août

PAR D. E. MORPHY.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Vins, liqueurs et drogues, &c.—Il sera vendu mardi, 27 août 1867, à 10 heures du matin, au magasin No. 47 de la rue des Magasins : Une facture de vins, liqueurs, &c., telle que cocktails au whisky, eau-de-vie et genièvre, arrack pur, ... vinaigre, rhum de St-Domingue, whisky Bourbon, &c.
Egalement—Un lot de drogues, &c.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 août

Vin de Malaga ! — Vin de Malaga !
PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu jeudi, 29 août 1867, à 10 heures du matin, au magasin Nos. 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas ...
32 octaves Malaga doux,
11 quarts do do,
5 octaves Xérès sec,
15 quarts do do,
débarqués du brick " P. C. Albrecht."
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 août

PAR J. P. BOISSEAU.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos 14 et 16—Il sera vendu aujourd'hui, mardi, 27 août, à 10 heures, à la salle d'encan, Nos 14 et 16 de la rue Gravier—Biscuits au beurre, biscuits ... trois cinquièmes de ... farine, ... beurre, fromage, ...
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 août

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos 14 et 16—Il sera vendu mercredi 28 août 1867, à 10 heures et demie du matin, tout le contenu de la grocerie et de la buvette ... situées à l'encoignure des rues Poydras et St John : Liqueurs en fûts et en bouteilles, ...
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Fonds d'une grocerie, à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU ...
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 août

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Benedicte Robin, alias Robinette.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
16 août—25 27

Succession de Alexander McDonald — No 29,546.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Mme Mary Ann McDonald a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Alexander McDonald décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
15 août—25 27

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$532,130 13
Savoir : Primes d'incendie	$ 469 778 33	
Primes de mer	38 877 22	
Primes de rivières	23,474 58	
		$532,130 13
En moins, primes remboursées	4,513 10	
En moins, primes non expirées	40,224 00	$ 44,737 10
		$ 788,423 03
Montant net des primes		
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	$140,352 80	
Pertes sur mer	23,181 50	
Pertes sur les rivières	24,175 33	
		$ 478,317 33
Réassurances	45,384 33	
Dépenses, taxes, intérêts, etc.	56,273 87	
Escompte au lieu de scrip	75,970 99	
		$653,945 92
Bénéfice net		$139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières	$36,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	65,962 50
Placé en bons de la ville et autres	111,055 00
Placé en actions de banque et autres	121,727 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	22,150 00
Prêts sur garanties	34,958 47
Effets	101,696 51
Primes en voie de perception	162,883 31
En caisse	
	$738,446 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs un intérêt de six pour cent sur l'intérêt payable sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A S Montgomery,
Ant Carrière,	Chas Weisbear,
Geo A Fosdick,	A Lecourt,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Mannell,	W A Violett,
F Anderson,	D Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Frerichs,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
E F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John S Walls,
Arch'd Montgomery,	J B Enders,
Henry J Vose,	George Foster,
E Marquese,	Andrew Stewart,
	L S Pothier

21 mars

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 01
Primes d'incendie	127,008 89	
Primes de mer	44,610 82	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 01
Moins—Primes remboursées	2,345 00	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,425 35	
		27,670 35
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	26,219 50	
Pertes sur mer	22 393 20	
Pertes sur les rivières	2,509 06	
	51,121 79	
Ré-assurances	6,409 60	
Dépenses, intérêt	25,168 67	
Taxe et souscriptions	4,740 36	
25 et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	346,550 00
Effets	1,333 00
Dû, par comptes individuels	15,319 82
Prêts sur garanties, sur demande	27,850 00
Prêts sur hypothèque	29,864 30
Garanties des Etats-Unis	15,760 00
En caisse	25,897 51
	268,646

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. — D. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 30 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :—

J. H. Eimer,	F. Wintz,	H. Sinons,
W. B. Schmidt,	F. H. Klumpp,	Geo. Werz,
F. A. Lailng,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Brahn,	F. Froh,	G. L. L. Meyer,
H. Zaberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bonnin,
Theo. Schert,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	L. F. Berge,	O. H. Kerstendiek
Julius Hoerner	H. Richert,	E. Clarus.

15 avril—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches, bonneterie, habillements coutellerie, &c.
PAR LOUIS STERN & BROS
M. STERN, encanteur.

IL sera vendu mardi 27 août, à 10 heures du matin, No 36 de la rue Camp, à 10 heures de demie sans réserve—
330 lots de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, comprenant ... indiennes, ... anglaises et américaines, ... draps et à chemises, toiles, ... françaises et ... de fantaisie, jeans du Kentucky, ... corsets, ... toiles, bonneterie coton et bonneterie soie, chemises de flanelle, ...
—Egalement—
100 douzaines bas blancs, écrus et croisés, pour dames,
100 " chaussettes do hommes,
50 " bas de demoiselles et d'enfants.
—Et—
400 lots d'habillements de messieurs, comprenant : vêtements, pardessus, pantalons, &c, ... tweed, ... doeskin et drap noir, faits expressément pour ce marché.
—Et—
150 douzaines coutellerie de poche et coutellerie de table, chapeaux, " notions," &c., &c. 27 août

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, sans réserve, de 450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, pour hommes, femmes et enfants, un choix d'articles de clientèle, reçus directement des manufactures de Boston et de New York.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELLNER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu, mardi 27 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—
450 caisses bottes, souliers et brodequins, pour hommes et enfants assortiment de choix.
Le tout sans aucune réserve quelconque.
Conditions à la vente. 27 août

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.
Par E. ROGER & CO.
H. SAMORY, encanteur.

MARDI 27 août, il sera vendu à 10 heures précises, dans leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
400 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que ... cotons blancs et écrus, indiennes, ... alpagas, ... toiles, ... à matelas, ... mérinos, ... d'été, flanelles, toiles d'Irlande, chemises, ... soieries, ginghams, ... rubans, gants, mouchoirs batiste, ...
Conditions à la vente.

PAR FORSTALL & SPEAR.

10 Actions de la Compagnie d'Assurance ... de la Banque de ...
Pour compte de qui il appartiendra.
PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle d'encan 36 rue Bienville.

MERCREDI 28 août 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... pour compte de qui il appartiendra—
10 actions de la Compagnie d'Assurance de Hope,
20 do de la Banque de l'Union ...
27 août

PAR S. GUINAULT.

Mme Euphrosine Dubois vs son mari.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau ... rue Passage de la Bourse ... Il sera vendu ... 1867, ... à la ... Bourse ... Nos ... en vertu d'un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 23 août ... Un lot de meubles ... tables, ... et autres ...
Conditions—Comptant en Greenbacks.

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Beaux meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, miroirs français, tapis, rideaux, à l'encan.
PAR MONTGOMERY BROS & Co.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 28 août, à 10 heures ... No 44 ... tout le contenu de ...
Beaux meubles de salon, en acajou, bois de rose ... portes ... glace ... armoires ... lits ... tables ... bureaux, tapis, rideaux ...
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 août

SUCCESSION DE CONSTANTINE McPHELIN
N. ... rue des ...
PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi 31 août 1867, à 10 heures ... en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas ... de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ...
La barge nommée MADISON, du port de ... tonneaux ... Conditions—comptant ... billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 27 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp,—
Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer ; bureaux, armoires, ... chaises, ... tables, ... lits ...
— EGALEMENT —
Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin ...

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, boghies, harnais, wagons, etc., à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 27 du courant, à 10 heures du matin, aux écuries de M. ...
Élégants chevaux appareillés ...
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.
AUSSI :
Boghies découverts et converts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR CHS. T. NASH.

Succession de J. J. HANNA décédé.
...
Par CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau au Masonic Hall, ... rue St ...

SAMEDI, 31 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... en vertu d'un ordre de la ... Cour de District de la N. O. en date du ... juin 1867, No 29 ... vendu pour ... de la propriété ...
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pendant l'année expirée le 31 mai 1867 y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$ 497,... 33	
Sur les risques de rivière	... 82	
Sur les risques de mer	... 65	
Total des primes		$1,453,479 86
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1867	$ 244,...	
Primes remboursées	35,350 39	279,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,174,342 57
Pertes payées pendant l'année :		
Sur les risques d'incendie	$ ...	
Sur les risques de rivière	397,715	
Sur les risques de mer	178,627 00	
	$ 779,671 38	
Taxes	53,457 98	
Ré-assurances—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts	83,342 44	$ 926,522 98
Bénéfice net		$256,816 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$ 169,617 77
Billets garantis par hypothèques	591,988 18
Billets garantis par nantissements	100,047 49
En caisse	74,798 32
Actions de banques et de chemins de fer	142,730
Primes en voie de perception	95,626 81
Bons de la Ville	9,655
Effets à recevoir	111,591 78
Scrips de Compagnies d'Assurances	58,715
Actions du Dry Dock Valletti	...
Actions de la Presse "Levee Steam"	...
Actions du "Marine Dry Dock"	...
Actions du "Merchants Exchange"	...
Actions du "Lightering Wrecking Co"	...
Bons de l'Etat	1,500
Total	$ 1,4.. 411 43
En moins :	
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain	$ 35,264 12
35 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable le juillet	58,548 50
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867	224,142 $ 372,994
Actif net	$ 1,0.., 417 ...

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Sagory,	David McCoard,
Pierre Fonta,	P. Maspero,
S. Q. Reif,	L. T. Génères,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
E. Dupessour	...

PREMIER ETAT ANNUEL.
(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,
Rue Carondelet, No. 38.
Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$ 150,143 48	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur les Mers	58,379 41	$ 418,136 42
Moins les Primes remboursées		...
Montant net des Primes		$ 412,816 31
Pertes payées, moins le sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$ 41,458 55	
Sur les Risques des Rivières	232,117 84	
Sur les Risques de Mer	67,395 55	$ 341 151 12
Différence		$ 71,665 31
En moins, les Réassurances	$ 14,427 30	
Remboursés	19,164 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc.	34 300 00	
Total		$ 68,081 78
En moins, Intérêt Escompte en crédit des Dépenses casuelles		$4,603 63—$61,345 ..
Excès		$ 10,116 81

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital	$ 334,720 00
En caisse	64,535 34
Primes, etc., en voie de perception	37,327 ...
Actions de Chemins de fer de la ville	54,475 00
Meubles, installations de bureau, etc.	5,700 ...
	$ 546,616 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $ 37,634 05
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant de capital.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	F. A. Wiltz,
Alf. E. Hemingway,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	W. B. Tullis,
I. Caulfield,	Hugh McColl,
John Chaffe,	L. H. Terry.

Nmai—6m